

DELIBERATION N° 87/05-02 - AMENAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF DU BON CURE :  
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL/BUDGET 1988

Monsieur LACHAISE, rapporteur, informe le Conseil Municipal de la nécessité de retenir dans la programmation 1988 des dépenses d'investissement de la Commune, la réalisation d'aménagements sportifs au complexe sportif du B on Curé, incluant :

- la construction d'un terrain de foot ball stabilisé en schiste,
- l'installation d'un éclairage d'entraînement sur le complexe,
- l'adjonction d'un équipement sportif d'entraînement en athlétisme.

Le coût global de cet aménagement s'élèverait à 710 117 F TTC.

Le Conseil Municipal est également invité à considérer qu'un financement peut être apporté par le Conseil Général à hauteur de 30 % de la dépense.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de retenir le projet dans son intégralité pour 1988,
- de solliciter du Conseil Général la subvention maximale pour l'exercice 1988,
- de s'engager à conserver la destination des équipements et à maintenir ceux-ci en bon état d'entretien.